

**CONSEIL MUNICIPAL DE POUILLY EN AUXOIS**  
**SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 15 JANVIER 2020 A 18H30**

Présents : M. Bernard MILLOIR (maire), Mme Monique GARNIER , Mme Karine BASSARD, Mme Annick RADIGON, M. René DESSEREE, M. Stéphane ROUX (adjoints), Mme Jeanine BERTHELOT, M. Christian CLEMENT, M. Yves COURTOT, M. Gérard CUROT, Mme Claire DURANTE, Mme Nicole FILLON, Mme Evelyne GAILLOT, M. Gilles GAUDIN de SAINT-REMY , Mme Annie HENNEAU, M. Yohann MORTIER, Eric PIESVAUX (conseillers municipaux)

Absents excusés : Marie Hélène MAILLARD (procuration à Karine Bassard), M. Maxime SAGETTE

Secrétaire de séance : Karine Bassard

1. Décision modificative lotissement du Pigeonnier.

Il s'agit d'adopter une décision modificative concernant le budget annexe du Lotissement communal du Colombier. Cette décision modificative concerne une régularisation comptable qui a trait à la gestion des stocks. Le maire rappelle qu'une fois que la vente des 3 lots du lotissement sera terminée, l'excédent sera reversé au budget communal. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette décision modificative relative à la gestion des stocks.

2. Information réseau de chaleur

À la suite des dernières informations reçues par le SICECO, la Poste a décidé de ne pas adhérer au réseau de chaleur. Sans cette adhésion, le projet n'est pas rentable financièrement. Bien que l'aspect environnemental soit important, le maire indique qu'il ne peut être envisagé d'accepter que les dépenses de fonctionnement soient supérieures à celles d'aujourd'hui. Le SICECO va faire procéder à une étude bâtiment par bâtiment (isolation, énergie renouvelable à choisir) qui permettra la gestion individualisée des dépenses d'énergie de chaque bâtiment. Un autre élément à prendre en compte, le transformateur électrique qui alimente aujourd'hui l'ensemble des bâtiments et qui arrive en fin de vie. L'étude devra également prévoir la desserte de la fibre dans chaque bâtiment ce qui permettra de programmer les travaux de terrassement en une seule fois pour l'ensemble de ces opérations.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h.**